

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 9 mars à 19h00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2026
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES
 - 6.1 Réclamation Hydro-Québec (no dossier 202329)
 - 6.2 Contribution municipale pour le service de transport adapté (Trans-Appel) - Année 2026
 - 6.3 Renouvellement de l'entente de service pour le Programme d'aide aux employés
 - 6.4 Autorisation de destruction des documents
 - 6.5 Demande d'appui - Demande de modification du guide TECQ 2024-2028
 - 6.6 Abolition de la résolution numéro 2026-02-058
 - 6.7 Adoption du Règlement numéro 636-A modifiant le règlement 636 concernant la tarification des services municipaux
 - 6.8 Adoption du Règlement numéro 637-A modifiant le règlement 637 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception
 - 6.9 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 mars 2026
 - 6.10 Composition des comités pour l'année 2026
 - 6.11 Contribution au Programme Trio Desjardins pour l'emploi 2026
 - 6.12 Embauche au poste de directeur des services techniques
 - 6.13 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - 6.14 Liste des immeubles assujettis à la vente pour taxes
 - 6.15 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2026
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Dépôt et acceptation du Rapport annuel d'activités relatives au schéma de couverture de risques
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

- 8.1 Reddition de compte relative au Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales
- 8.2 Octroi du contrat pour le nivellement des chemins et rangs de la municipalité pour 2026
- 8.3 Octroi d'un mandat d'entretien 5 ans - Entretien de l'abreuvoir du Centre communautaire
- 8.4 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2026
- 8.5 Octroi d'un contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords routiers pour 2026
- 8.6 Modernisation du système d'accès aux bâtiments municipaux
- 8.7 Octroi d'un contrat - Nettoyage printanier des routes pavées
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 9.1 Octroi d'un mandat - Vérification et calibration des compteurs d'eau des puits municipaux
- 9.2 Renouvellement de contrat - Contrôle de la Berce du Caucase
- 9.3 Modernisation d'équipement - Puits pour l'aqueduc municipal
- 9.4 Octroi d'un mandat - Validation de la pression dans le réseau d'aqueduc
- 9.5 Adoption du Règlement numéro 635-A concernant la vidange de fosses septiques
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Nominations au comité consultatif en urbanisme (CCU)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION**
- 11.1 Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de soccer - 2026
- 11.2 Entente d'utilisation des locaux et du matériel pour la tenue du camp de jour - École Notre-Dame-des-Champs
- 11.3 Embauches pour le camp de jour - Édition 2026
- 11.4 Offre de services - Traiteur pour fête des bénévoles
- 12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 Élaboration et transmission du PGA-Eau
- 13.2 Embauche - Direction générale adjointe et greffière-trésorière
- 13.3 Adoption de l'organigramme municipal 2026
- 13.4 Demande d'appui - Demande de subvention CDSE
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 9 mars à 19h00. Sont présents le maire Etienne-Alexis Boucher, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Michael Scott, Jean-Marc Boyer, Rémi Marquis, Yannick Bédard et assiste également à la séance la directrice générale et greffière-trésorière Me Lydia Laquerre.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Etienne-Alexis Boucher et Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 02.

Résolution
2026-03-059

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-060

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par le conseiller Rémi Marquis :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 et de la séance extraordinaire du 23 février 2026 avec dispense de lecture, copies de ceux-ci ayant dûment été distribuées à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

8 citoyens sont présents.

- Question concernant les ordures ménagères (changement concernant la fréquence des collectes)

- Question concernant la taxe de bienvenue, à savoir si elle peut être partagée sur plusieurs versements, comme cela se fait dans d'autres municipalités (modulation)

5. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport de correspondance reçue entre le 10 février 2026 et le 8 mars 2026. La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture (sur demande par courriel).

6. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Résolution
2026-03-061

6.1 Réclamation Hydro-Québec (no dossier 202329)

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a reçu une réclamation de la part d'Hydro-Québec, relativement à un sinistre survenu en septembre 2025, lequel a causé des dommages à leurs installations;

ATTENDU QUE la responsabilité civile de la Municipalité de Stoke a été engagée lors de cet événement.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

De rembourser les sommes requises pour les travaux d'urgence lors du sinistre survenu le 25 septembre 2025, pour un montant de 1 995 \$;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis et toute quittance en lien avec la réclamation (no dossier 202329).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-062

6.2 Contribution municipale pour le service de transport adapté (Trans-Appel) - Année 2026

ATTENDU QUE l'organisme Trans-Appel opère sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François, pour le transport adapté et collectif.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'adhérer au service de Trans-Appel pour l'année 2026 et de payer la contribution municipale établie à 7.57 \$ par personne, pour un montant total de 24 533.18 \$ (3 240 habitants).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-063

6.3 Renouvellement de l'entente de service pour le Programme d'aide aux employés

ATTENDU la mise en place d'un Programme d'aide aux employés (PAE);

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus pour l'année 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

DE renouveler, pour la période du 10 mars 2026 au 9 mars 2027, le contrat de BRIO RH pour le Programme d'aide aux employés (PAE), au montant de 2 175 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée le 20 janvier 2026;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjoint à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-064 6.4 **Autorisation de destruction des documents**

ATTENDU la *Loi sur les archives*, visant à assurer la constitution du patrimoine et encadrant la gestion documentaire des organismes publics, dont font partie les municipalités;

ATTENDU la recommandation de HB Archiviste, de procéder à la destruction des documents ne possédant plus de valeur administrative, légale ou financière, conformément au calendrier de conservation de la Municipalité de Stoke.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'autoriser la destruction des documents, conformément à la recommandation de HB Archiviste, pour l'année 2025, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le paiement des honoraires de HB Archiviste, pour la somme de 1 081.04 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-065 6.5 **Demande d'appui - Demande de modification du guide TECQ 2024-2028**

ATTENDU QUE le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme faisant partie des travaux admissibles, sans spécification quant à l'épaisseur du rechargement;

ATTENDU QUE le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise que désormais le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm), afin d'être admissible dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE ce nouveau critère représente une quantité de chargement considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier, plutôt qu'à un rechargement granulaire traditionnel;

ATTENDU QU'aucune norme minimale pour un rechargement granulaire n'est prévu dans les documents du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024;

ATTENDU QUE le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 à 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui est représentatif de la pratique courante pour l'amélioration et le bon entretien des chemins ruraux;

ATTENDU QUE l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :

- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant ainsi des dénivelés problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
- une instabilité de la surface de roulement, en raison d'un apport trop important de matériaux, même si celui-ci est compacté adéquatement;
- un risque accru de dispersion du matériau granulaire dans les fossés, pouvant entraîner des obstructions et un écoulement déficient des eaux pluviales;
- une augmentation substantielle des coûts des matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les petites municipalités;
- une détérioration accélérée des chemins, en raison du temps de consolidation plus long et une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
- des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts supplémentaires pour les citoyens et la Municipalité;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel, n'étant pas prévu initialement lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire permettrait aux municipalités concernées de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et de la capacité de payer des contribuables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

QUE le Conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire, et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant ainsi aux municipalités concernées le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire, selon leur contexte local;

QUE le Conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec, afin de soutenir cette demande commune de modification du guide;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux autorités suivantes :

- FQM
- UMQ
- Toutes les municipalités de la MRC du Val-Saint-François
- Le député provincial de la circonscription de Richmond-Arthabaska et le député provincial de la circonscription de Johnson et de Mégantic
- Le député fédéral de la circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton et de Compton-Stanstead
- La MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2026-02-058, adoptée en séance extraordinaire du 23 février 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger cette résolution, l'embauche n'ayant pas eu lieu.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'abroger la résolution numéro 2026-02-058, à toute fin que de droit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-067

6.7 Adoption du Règlement numéro 636-A modifiant le règlement 636 concernant la tarification des services municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion de la séance ordinaire du 9 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Thériberge

D'adopter le *Règlement numéro 636-A modifiant le règlement 636 concernant la tarification des services municipaux* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Ce règlement inclus les modifications concernant la tarification pour le camp de jour, l'intégration du nouveau tarif concernant le camp de jour à temps partiel ainsi que la pénalité lorsqu'il y a annulation tardive du camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-068

6.8 Adoption du Règlement numéro 637-A modifiant le règlement 637 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil tenue le 9 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'adopter le *Règlement numéro 637-A modifiant le règlement 637 fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception* dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-069

6.9 Dépôt et acceptation de la liste des déboursés au 4 mars 2026

Il est proposé par le conseiller Yannick Bédard :

DE déposer la liste des déboursés au 4 mars 2026 au montant de 324 906,52 \$;

D'autoriser les paiements à émettre au montant de « 206 925,08 » \$;

ET D'accepter les paiements déjà émis au montant de 117 981,44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-070 6.10 **Composition des comités pour l'année 2026**

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

De nommer les personnes suivantes membres des comités :

- Mélissa Théberge : comité ad hoc camp St-Pat's, comité consultatif d'urbanisme
- Denis Pagé : Politique famille/MADA, développement durable
- Michael Scott : Politique famille/MADA, démolition/patrimoine, comité finances
- Jean-Marc Boyer : comité consultatif d'urbanisme, développement durable
- Rémi Marquis : comité ad hoc camp St-Pat's, comité de gestion des actifs, démolition/patrimoine
- Yannick Bédard : comité finances, comité ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-071 6.11 **Contribution au Programme Trio Desjardins pour l'emploi 2026**

ATTENDU QUE le Trio Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région, à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE le programme permet de répartir les coûts entre la Caisse Desjardins du Val Saint-François, la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François (62 % total) et les villes et municipalités (38 %) concernées;

ATTENDU QUE selon cette répartition, la somme de 350 \$ est exigible aux municipalités pour chaque étudiant;

ATTENDU QUE minimalement 2 de ces étudiants travailleront à titre d'aide animateur au camp de jour de la Municipalité;

ATTENDU QUE trois jeunes sont visés pour la Municipalité de Stoke.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE contribuer au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi 2026 pour une somme de 1 050 \$;

ET D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-072 6.12 **Embauche au poste de directeur des services techniques**

ATTENDU la vacance au poste de direction des services techniques, à compter du 14 mars 2026;

ATTENDU QU'au terme du processus d'embauche, le comité Ressources humaines recommande l'embauche d'un candidat.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'embaucher M. Yves Gagnon à titre de directeur des services techniques, à compter du 16 mars 2026;

D'autoriser la direction générale à négocier le contrat de travail du directeur des services techniques;

Et d'autoriser le maire, ou à défaut le maire suppléant, et la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-073

6.13 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-074

6.14 Liste des immeubles assujettis à la vente pour taxes

ATTENDU la liste des immeubles assujettis à la vente pour taxes, déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'approuver la liste des immeubles assujettis à la vente pour non-paiement des taxes dues pour les années 2023-2024 et 2025;

De soumettre cette liste à la MRC du Val-Saint-François, en prévision de la vente pour non-paiement des taxes, qui se tiendra le 11 juin 2026 à 10 heures;

Et d'autoriser Me Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière et/ou M. Etienne-Alexis Boucher, maire, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Stoke, sur les immeubles visés par cette procédure, lesquels sont situés sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-075 6.15 Adoption du budget 2 de l'OMH pour l'année 2026

ATTENDU le budget 2 de l'année 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) du Val-Saint-François (Stoke).

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'approuver le budget 2 de l'année 2026, en date du 25 février 2026, portant la quote-part de la Municipalité à 3 008 \$ précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution 2026-03-076 7.1 Dépôt et acceptation du Rapport annuel d'activités relatives au schéma de couverture de risques

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité doit compléter et transmettre à la MRC du Val-Saint-François un rapport annuel des activités relatives au schéma de couverture de risques.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

DE déposer et accepter le Rapport annuel d'activités relatives au schéma de couverture de risques de l'année 2025 tel que présenté par le directeur du service de sécurité incendie;

ET DE transmettre copie dudit rapport à la MRC du Val-Saint-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

Résolution 2026-03-077 8.1 Reddition de compte relative au Programme d'aide à la voirie locale - volet entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 155 280 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE 60,99 kilomètres de routes locales de niveaux 1 et 2 sont admissibles à ces compensations, sur un total de 75 kilomètres de voirie municipale;

ATTENDU QUE le total des frais encourus admissibles est de 826 104,15 \$ se détaillant comme suit:

Nature des travaux	Frais admissible
Entretien hivernal	462 959,64 \$
Système de sécurité	5 571,67 \$
Entretien estival - Chaussées pavées (Préventif)	39 900,00 \$
Entretien estival - Chaussées pavées (Palliatif)	0 \$
Entretien estival - Chaussées gravelées (Préventif)	122 823,98 \$
Entretien estival - Chaussées gravelées (Palliatif)	150 262,96 \$
Système de drainage	29 600,49 \$
Abords de routes	14 985,41 \$
TOTAL	826 104,15 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'attester, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le rapport financier 2025 en guise de reddition de compte, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et au tableau des frais encourus admissibles tel que détaillés au préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-078

8.2 Octroi du contrat pour le nivellement des chemins et rangs de la municipalité pour 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour le nivellement des chemins et rangs de la municipalité pour 2026;

ATTENDU QUE la soumission reçue en date du 17 février 2026 est conforme aux exigences;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accorder le contrat de nivellement des chemins et rangs de la Municipalité à Transport et Excavation Jocelyn Ménard inc. pour une valeur estimée de 60 663 \$ incluant les taxes (201,21 \$/h pour 300 heures).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-079

8.3 Octroi d'un mandat d'entretien 5 ans - Entretien de l'abreuvoir du Centre communautaire

ATTENDU l'installation d'un abreuvoir dans la salle Les Sources en 2025;

ATTENDU QUE pour assurer que l'eau fournie par cet abreuvoir demeure propre et sans impureté, un entretien annuel est requis;

ATTENDU QU'il est préférable de faire vérifier et entretenir l'équipement par le fournisseur;

ATTENDU la réception d'une offre de service du fournisseur, pour un contrat d'entretien d'une durée de 5 ans, en date du 24 février 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accepter l'offre de services de la compagnie Source Omega, pour l'entretien de l'abreuvoir de la salle Les Sources, pour un montant de de 336 \$ excluant les taxes applicables, pour l'année 2026;

ET DE prévoir au budget pour les année 2027 à 2030 les sommes requises pour le maintien de cet entretien, soit un montant annuel de 336 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-080

8.4 Octroi du contrat de fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2026;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, 4 soumissions conformes ont été déposées;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accorder le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2026 à Excavation M. Toulouse au montant de 210 240 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 5 mars 2026;

ET D'affecter le fonds général au paiement des sommes requises.

Résolution
2026-03-081

8.5 Octroi d'un contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords routiers pour 2026

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour le fauchage et le débroussaillage des abords routiers pour 2026;

ATTENDU QU'au terme de la démarche, 2 soumission conforme a été déposée;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'accorder le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords routiers pour 2026 à 9231-9235 Québec inc. au montant de 15 045.10 \$ avant les taxes, le tout conformément à la soumission déposée le 5 mars 2026;

ET D'affecter le fonds général au paiement des sommes requises.

Résolution
2026-03-082

8.6 Modernisation du système d'accès aux bâtiments municipaux

ATTENDU QUE le système d'accès aux bâtiments municipaux démontre des signes de désuétude, créant des problématiques lors de l'utilisation des bâtiments, notamment lors de la location des salles par nos citoyens et organismes;

ATTENDU QUE la technologie en place demande d'importants investissements, toutefois sans ajouter de commodités supplémentaires;

ATTENDU QUE la migration du système d'accès permettrait de régler la problématique à moindre coût, tout en permettant de nouvelles fonctionnalités utiles;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés auprès de 2 fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'octroyer le mandat de modernisation du système d'accès aux bâtiments municipaux à la compagnie Alarme Sherbrooke Inc. conformément à la soumission 467 pour un total de 11 885\$ avant les taxes;

ET D'affecter le fonds général au paiement des sommes requises (03-310-01-522)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-083

8.7 Octroi d'un contrat - Nettoyage printanier des routes pavées

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour le nettoyage printanier des routes pavées sur son territoire pour 2026;

ATTENDU la soumission reçue en date du 4 mars 2026;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget de l'année 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'accorder le contrat de nettoyage printanier des routes pavées pour 2026 à Entreprise L-D 2022 inc. pour une valeur estimée de 3 630 \$ excluant les taxes (165 \$/h pour 22 heures estimées).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résolution
2026-03-084

9.1 Octroi d'un mandat - Vérification et calibration des compteurs d'eau des puits municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit, conformément à la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable (SQUEEP), faire un rapport annuel au gouvernement provincial quant à l'utilisation de l'eau potable;

ATTENDU QUE les données fournies pour ce rapport doivent être le plus précises possibles et obtenues selon des méthodes scientifiques;

ATTENDU QUE l'une des données à fournir est la quantité d'eau prélevée dans le but d'en faire la distribution et que la validation annuelle des compteurs d'eau permet d'assurer l'exactitude des valeurs fournies;

ATTENDU l'offre de service obtenue d'AVIZO en date du 5 février 2026, pour la validation de nos compteurs d'eau pour les années 2026 à 2028 inclusivement.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Thériberge

D'octroyer le mandat de vérification et étalonnage des compteurs d'eau des puits à la firme AVIZO, pour les années 2026 à 2028, pour des montants annuels respectivement de 2 130 \$, 2 185 \$ et 2 240 \$ excluant les taxes applicables;

D'affecter le poste 02-412-00-453 au paiement des sommes dues;

ET DE prévoir au budget les sommes requises pour les années 2027 et 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-085

9.2 Renouvellement de contrat - Contrôle de la Berce du Caucase

ATTENDU QUE le contrat pour contrôler la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité de Stoke arrive à échéance;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

DE renouveler pour un (1) an le contrat pour le contrôle de la Berce du Caucase sur le territoire de la municipalité de Stoke à Quadra Environnement inc. au montant de 2 065 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée le 12 février 2026;

ET D'affecter le fonds général au paiement des sommes requises (p.b. 02-470-01-629).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-086

9.3 Modernisation d'équipement - Puits pour l'aqueduc municipal

ATTENDU QU'il est impossible actuellement de recevoir des alarmes lorsqu'une pompe d'aqueduc est en défaut et ne fonctionne pas correctement;

ATTENDU QUE, lorsque nous rencontrons un problème, la Municipalité et ses mandataires sont informés seulement après que le réservoir d'aqueduc a atteint un bas niveau;

ATTENDU QUE cette situation peut forcer des avis d'ébullition et engendrer des coûts de réparations substantiels en intervention d'urgence;

ATTENDU la soumission reçue d'Électro-Concept, en date du 5 décembre 2025;

ATTENDU QUE cette soumission permettrait de moderniser notre système, de recevoir des alertes lors de problèmes d'approvisionnement (notamment en période de sécheresse) et ultimement de contrôler les pompes à distance, réduisant les coûts pour les appels de services d'Aquatech.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Denis Pagé

D'autoriser les travaux de modernisation des pompes d'aqueduc, lesquels sont estimés à 7 060 \$ avant les taxes applicables, tel que soumis dans l'offre d'Électro-Concept;

ET D'autoriser la direction générale à effectuer les dépenses connexes au projet, notamment pour le service d'un électricien pour les raccordements requis au réseau électrique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-087

9.4 Octroi d'un mandat - Validation de la pression dans le réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE la Municipalité doit, conformément à la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable (SQUEEP), faire un rapport annuel au gouvernement provincial quant à l'utilisation de l'eau potable sur son territoire;

ATTENDU QUE les données fournies pour ce rapport doivent être le plus précises possibles et obtenues selon des méthodes scientifiques;

ATTENDU QUE l'une des données à fournir est la pression de l'eau dans les conduites d'aqueduc et que la validation annuelle des pressions aux bornes de purge permet d'assurer l'exactitude des valeurs fournies;

ATTENDU l'offre de service obtenue de Simo le 4 mars 2026, pour la validation de la pression dans notre réseau d'aqueduc en 2 points, pour l'année 2026.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

D'octroyer le mandat de validation de la pression dans le réseau d'aqueduc à la firme Helios pour l'année 2026, pour un montant de 4 630\$ excluant les taxes applicables;

D'affecter le poste 02-412-00-453 au paiement des sommes dues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-088

9.5 Adoption du Règlement numéro 635-A concernant la vidange de fosses septiques

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'occasion d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

D'adopter le Règlement numéro 635-A concernant la vidange de fosses septiques dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Résolution
2026-03-089

10.1 Nominations au comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU l'obligation de nommer les membres du comité consultatif en urbanisme (CCU).

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michael Scott

De nommer les personnes suivantes au comité consultatif en urbanisme (CCU) pour occuper les sièges vacants, et ce, pour une période de deux (2) ans à compter de ce jour :

- Mme Mélissa Théberge
- M. Jean-Marc Boyer
- M. Michel Prenovost
- M. Martin Chrétien
- Mme Lucie Gendron

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. CULTURE, LOISIRS ET COMMUNICATION

Résolution
2026-03-090

11.1 Renouvellement du contrat d'entretien des terrains de soccer - 2026

ATTENDU les contrats pour l'entretien du terrain de soccer numéro 1 et celui pour le champ du terrain de baseball, permettant d'éviter la compaction des sols et la dégradation de la surface gazonnée;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires requis ont été prévus au budget 2026.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

DE renouveler pour un an le contrat pour l'entretien préventif des terrains de soccer numéro 1 (entretien partiel) et celui pour le champ du terrain de baseball (entretien complet), à Multi-Surfaces Giguère inc. au montant de 10 317,21 \$ excluant les taxes applicables, le tout conformément aux soumissions déposées le 30 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-091 **11.2 Entente d'utilisation des locaux et du matériel pour la tenue du camp de jour - École Notre-Dame-des-Champs**

ATTENDU QU'une entente doit être conclue entre la Municipalité de Stoke et l'école primaire Notre-Dame-des-Champs, pour permettre l'utilisation des locaux dans le cadre de la tenue du camp de jour, pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke et la direction de l'école Notre-Dame-des-Champs ont convenu des modalités de cette entente, d'un commun accord.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'autoriser le maire, M. Etienne-Alexis Boucher, ou à défaut le maire suppléant, et la directrice générale et greffière-trésorière, Me Lydia Laquerre, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, l'entente d'utilisation des locaux et du matériel pour la tenue du camp de jour à l'école Notre-Dame-des-Champs, pour les saisons estivales 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-092 **11.3 Embauches pour le camp de jour - Édition 2026**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche de nouvelles ressources, pour la tenue du camp de jour de la Municipalité de Stoke, pour l'édition 2026.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'embaucher les personnes suivantes pour l'édition 2026 du camp de jour de la Municipalité de Stoke :

- Lily-Rose Fortier (échelon 3 + prime cégep)
- Marie-Rose Boilard (échelon 1 + prime cégep)
- Zachary Bélisle (échelon 1)

De prévoir également les formations obligatoires requises pour les animateurs;

Et d'autoriser la direction générale à embaucher d'autres ressources pour le camp de jour 2026 afin de combler les postes vacants, si requis, en fonction de l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution 2026-03-093 **11.4 Offre de services - Traiteur pour fête des bénévoles**

ATTENDU l'offre de services de Festin Royal, en date du 3 mars 2026, pour un buffet froid à être servi lors de la Fête des bénévoles;

ATTENDU QUE cette offre de services s'avère être la plus avantageuse, en fonction des soumissions reçues.

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge

D'accepter l'offre de services de Festin Royal, pour un buffet froid, au montant de 2 910 \$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. VIE SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE

13. VARIA

Résolution 2026-03-094 13.1 Élaboration et transmission du PGA-Eau

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux, pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité pour ses citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Stoke, et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau du service convenu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Stoke a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère), ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

ATTENDU QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières, en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

ATTENDU QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rémi Marquis

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le Conseil municipal approuve le document " Démarche de gestion des actifs municipaux en eau " et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-095

13.2 Embauche - Direction générale adjointe et greffière-trésorière

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est ouvert, depuis le 28 janvier 2026;

ATTENDU QU'un processus d'embauche a été effectué pour combler le poste;

ATTENDU QU'au terme de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

De procéder à l'embauche de Mme France Raby à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

D'autoriser la direction générale et monsieur le maire Etienne-Alexis Boucher à négocier et signer le contrat de travail de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité de Stoke.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-096

13.3 Adoption de l'organigramme municipal 2026

ATTENDU QU'il convient de procéder à la mise à jour de l'organigramme municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Boyer

D'adopter l'organigramme municipal 2026, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-03-097

13.4 Demande d'appui - Demande de subvention CDSE

ATTENDU la demande d'appui de la Corporation de développement socio-économique, laquelle a été déposée en date du 9 mars 2026, pour le dépôt d'une demande de subvention au programme PAVIJ (Programme d'aide financière pour les infrastructures jeunesse) ;

ATTENDU QUE cette demande de subvention a pour objet de prévoir des infrastructures dédiées aux jeunes de 12 à 35 ans;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mélissa Thériège

D'appuyer la demande de subvention de la Corporation de développement socio-économique de Stoke (CDSE), pour le programme PAVIJ (Programme d'aide financière pour les infrastructures jeunesse).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit citoyens sont toujours présents.

- Questions et commentaires concernant la taxe sur l'immatriculation des véhicules, qui a été votée à la MRC du Val-Saint-François (TIV). Les élus réitèrent leur opposition à ce mode de taxation.
- Commentaires concernant l'état général des routes et des rangs
- Commentaires concernant la responsabilité quant à l'accumulation de la neige dans les fossés et la responsabilité en cas de problématique lors de la fonte des neiges (contrat de déneigement)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Rémi Marquis propose de lever la séance à 20h52.

Etienne-Alexis Boucher
Maire

Lydia Laquerre
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Etienne-Alexis Boucher, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Etienne-Alexis Boucher
Maire